

Sommet économique (suite de la p. 11)

suivre des politiques de surveillance et de coordination afin, d'une part, d'améliorer les données fondamentales de leurs économies et d'autre part de favoriser la stabilité de taux de change conformes à ces données. Ces deux volets sont complémentaires.

Des progrès ont été réalisés en matière de surveillance multilatérale et de coordination des politiques économiques, afin d'assurer la cohérence interne des politiques nationales et leur compatibilité internationale. Les procédures à mettre en œuvre ont été précisées et améliorées en liaison avec le Fonds monétaire international. Le processus de coordination a contribué à l'expansion de l'économie mondiale et a permis, dans une large mesure, d'améliorer le fonctionnement du système monétaire international. On a également coopéré de manière suivie sur les marchés des changes. Il est important de poursuivre, et si besoin est, de développer cette approche coopérative et flexible, afin d'améliorer le fonctionnement et la stabilité du système monétaire international, de manière compatible avec les données fondamentales des économies.



Simulation de carte à jouer utilisée comme monnaie de change en Nouvelle-France en 1714. Collection du Musée de la monnaie du Canada.

Le commerce international

Les échanges mondiaux ont connu l'an dernier une expansion rapide. Toutefois, le protectionnisme demeure une véritable menace. Les pays du G-7 réaffirment avec force leur volonté de lutter contre toutes ses formes, et d'honorer les engagements de démantèlement et de statu quo pris à Punta del Este, impliquant notamment que ne soit prise aucune mesure restreignant ou faussant les échanges, incompatible avec les dispositions du GATT et de ses instruments. Il est convenu de recourir effectivement au mécanisme amélioré de règlement des différends du GATT et de rechercher de nouvelles améliorations. Les pays éviteront toute action discriminatoire ou autonome, contraires aux principes du GATT et remettant en

cause l'intégrité du système commercial multilatéral. Les pays du G-7 s'engagent également à rejeter fermement la propension à l'unilatéralisme, au bilatéralisme, au sectorialisme et à l'organisation des échanges, qui menace de compromettre le système multilatéral et les négociations de l'Uruguay Round.

Le développement

Le développement est un enjeu commun à tous les pays du monde. Les pays du G-7 aideront les pays en développement en libéralisant les échanges et en soutenant leur ajustement structurel. Ils encourageront également la diversification économique des pays dépendants des produits de base et la création d'un environnement favorable aux transferts de technologie et aux flux de capitaux.

L'aide publique au développement demeure essentielle et les efforts accrus fournis dans ce domaine par des participants au Sommet sont importants. Il est pris acte des objectifs déjà fixés par les organisations internationales pour le niveau futur de l'aide publique au développement et il est souligné l'importance que revêt le montant global des flux financiers pour le développement.

L'importance accordée à la qualité de l'aide, ainsi qu'à l'évaluation des projets et des programmes financés, doit continuer.

Les pays du G-7 demandent instamment aux pays en développement de mettre en œuvre des politiques économiques saines. L'adoption de mesures financières et budgétaires visant à attirer les investissements et à favoriser la croissance comme le rapatriement des capitaux, est un facteur tout à fait déterminant.

Le renforcement de la facilité d'ajustement structurel du Fonds monétaire international, le Programme spécial d'assistance de la Banque mondiale aux pays les plus démunis et les plus endettés et la cinquième reconstitution du Fonds africain de développement, sont autant de mesures importantes en faveur des pays engagés dans un processus d'ajustement. Il est souligné l'importance que revêt une reconstitution substantielle des ressources de l'Association internationale de développement.

Tel que demandé l'an dernier au Sommet de Toronto, le Club de Paris

est parvenu à un consensus en septembre dernier sur les conditions de mise en œuvre d'une réduction significative du service de la dette pour les pays les plus démunis. Treize pays ont déjà bénéficié de cette décision.

Même si, en matière d'endettement, d'importants résultats ont déjà été obtenus, il reste encore de sérieuses difficultés à surmonter : dans beaucoup de pays, le service de la dette rapporté aux exportations demeure élevé, les moyens pour financer les investissements nécessaires à la croissance sont rares et la fuite des capitaux est un problème essentiel. Le rétablissement d'un environnement propice aux investissements est nécessaire pour maintenir un bon niveau de croissance sans excès d'endettement. Ces améliorations dépendent avant tout de la mise en œuvre de politiques d'ajustement persévérantes et efficaces dans les pays débiteurs.

Pour toutes ces raisons, les pays du G-7 sont fermement attachés à la stratégie renforcée de la dette appliquée cas par cas, et ils demandent instamment aux pays débiteurs de progresser rapidement dans la mise au point de programmes vigoureux de réformes économiques ouvrant la voie à des réductions de l'encours et du service de la dette conformément aux orientations définies par les deux institutions de Bretton Woods.

Les pays du G-7 encouragent les banques commerciales à adopter des approches réalistes et constructives dans leurs négociations avec les pays débiteurs et à conclure rapidement des accords financiers comprenant une réduction de l'encours et du service de la dette ainsi que des apports d'argent frais. Ils soulignent que les créanciers publics ne devraient pas se substituer aux prêteurs privés. Leurs gouvernements sont disposés à revoir comme il convient leurs fiscalités, leurs réglementations et les règles comptables afin d'éliminer les obstacles aux réductions de l'encours et du service de la dette.

L'environnement

La protection de l'environnement est inséparable du commerce, du développement, de l'énergie, de l'agriculture, des transports et de la planification économique. Il faut donc en tenir compte dans toute prise de décision économique. Politiques économiques et politiques de l'environnement se valorisent mutuellement.